



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Nouvelle-Calédonie

Nouméa, vendredi 12 octobre 2018

DOSSIER DE PRESSE

**Nouvelle offre
de services CMA :**

Appui aux collectivités

**Pour accompagner le développement
des territoires et favoriser
la dynamique artisanale de proximité**

Contact Presse

Laure Le Gall

Directrice communication CMA

28 02 63 et 75 35 25

laure.legall@cma.nc



Répondre aux enjeux de l'aménagement du territoire et servir la dynamique artisanale ...

La CMA-NC met en place une nouvelle offre de services. Elle est dédiée non pas aux publics habituels de la Chambre consulaire, chefs d'entreprise et porteurs de projet, mais aux décideurs, collectivités et partenaires institutionnels, afin de leur permettre de mieux appréhender l'impact des activités artisanales sur les territoires. In fine, elle vise à créer un environnement favorable à l'implantation, au maintien et au développement des entreprises artisanales dans l'économie locale.

L'artisanat, acteur incontournable de l'économie et de l'aménagement du territoire

Alimentation, production-fabrication, services à la personne, bâtiment : les quatre secteurs de l'artisanat génèrent un chiffre d'affaires annuel de 150 milliards de francs CFP, et représentent 35 % des entreprises du secteur marchand non agricole.

L'attractivité de l'artisanat demeure importante avec 40 % des créations d'entreprises de Nouvelle-Calédonie. Ainsi en 2017, près de 2 000 nouveaux établissements ont été immatriculés, soit une moyenne de 160 créations d'entreprises artisanales chaque mois.

L'artisanat renforce la cohésion sociale et fixe les populations sur place, il crée de la richesse en s'appuyant sur des activités qui valorisent les ressources locales.

L'artisanat, vecteur d'emploi, donne des perspectives professionnelles et représente 16 500 actifs, soit 15 % de la population active occupée, avec plus de 10 500 chefs d'entreprise, près de 5 700 salariés et 320 jeunes apprentis.

La force du secteur artisanal repose également sur ses entreprises à taille humaine, capables de réactivité et d'adaptabilité quelle que soit la conjoncture économique.

Autant d'indicateurs qui démontrent une dynamique positive dans un contexte en mutation.

L'artisanat, facteur d'attractivité pour les territoires

L'attractivité pour un territoire est son aptitude à maintenir et attirer les populations, mais également les entreprises. Pour certaines communes, cela se traduit par leur capacité à être choisie par rapport à une autre commune, pour d'autres, par leur capacité à retenir leur population. L'artisanat est un véritable levier de développement de cette attractivité.

L'objectif de la CMA-NC est **d'interpeller les décideurs sur le fort ancrage territorial de l'artisanat en Nouvelle-Calédonie**. La densité artisanale y est en effet deux fois plus importante que dans l'hexagone et

la plus élevée de tous les territoires ultra-marins avec 412 établissements artisanaux pour 10 000 habitants.

Ce maillage dense sur l'ensemble du territoire, et jusqu'au cœur des tribus, procure à la population des services de proximité, essentiels également aux entreprises et aux collectivités de par :

- La diversité des produits et services qu'il offre avec ses 283 métiers, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie, de l'attractivité résidentielle et du lien social.
- Sa présence dans chaque commune, même les plus éloignées des grands centres économiques. L'artisanat participe à l'ancrage territorial et à la création d'emplois localisés, avec des actifs qui travaillent, vivent, investissent et consomment sur leur lieu d'activité.

Éclairer et accompagner les collectivités

Mettre en lumière les atouts de l'artisanat, en expliquer les spécificités, et détailler les particularités de chacun des quatre secteurs artisanaux auprès des décideurs est donc essentiel. C'est pourquoi, une vidéo de 1min. 30 sec. a été conçue à l'occasion du lancement de la nouvelle offre de services de la CMA-NC. Elle sera diffusée dans le cadre des rencontres prévues avec les partenaires des entreprises et avec les décideurs. Son objectif : démontrer que l'artisanat agit pour le développement local, et contribue à faire d'une commune un espace de vie attractif.

Les enjeux liés au pilotage du développement local et de l'aménagement du territoire sont de plus en plus prégnants aujourd'hui :

- Forte urbanisation de l'agglomération de Nouméa et de la zone VKPP qui doivent s'accompagner du déploiement d'activités répondant aux besoins quotidiens de la population
- Risque de déplacement de certaines activités de la capitale vers les communes limitrophes
- Isolement de certaines communes pour qui le maintien de l'activité artisanale et des services de proximité est important
- Attractivité et dynamisation des zones d'activités qui doivent être adaptées aux TPE, principales actrices du tissu économique de la Nouvelle-Calédonie.
- Evolution des modes de consommation (consommation en ligne ou dans les grands pôles périphériques) qui peuvent fragiliser les activités de proximité pourtant indispensables à l'animation d'une commune.

Répondre à ces enjeux implique de mettre à disposition des décideurs des éléments statistiques, des analyses et des préconisations. Cela suppose également de proposer un accompagnement dans les stratégies de développement économique et d'aménagement. C'est tout l'objet de la nouvelle offre de services de la CMA-NC qui apporte aux décideurs des réponses concrètes à leurs problématiques :

- En tant que province : comment favoriser le développement d'activités artisanales sur une zone ? quelles sont les perspectives de développement d'un secteur d'activité donné ? Comment les entreprises artisanales peuvent-elles contribuer au développement économique (tourisme, économie bleue, débouchés pour l'agriculture...) ? Etc.

- En tant que commune : Le parc immobilier, l'accessibilité et le stationnement sont-ils suffisants et adaptés pour les entreprises artisanales ? Est-il opportun de créer une zone d'activités, sur quel emplacement et avec quelles contraintes techniques ? Quelles sont les éventuelles carences en activités sur son territoire ? Comment y attirer de nouvelles entreprises ? Etc.

Pérenniser et développer le tissu d'entreprises artisanales

La nouvelle offre de service de la Chambre consulaire a un impact indirect mais concret sur les entreprises elles-mêmes. L'action conduite auprès des collectivités vise en effet à leur offrir des conditions favorables pour s'implanter et se pérenniser sur un territoire en agissant sur les règles d'urbanisme et en contribuant aux réflexions sur les projets d'immobilier d'entreprise.

- Favoriser l'implantation des entreprises dans les zones les plus adaptées pour elles (cœur de quartier pour les activités de proximité, zones dédiées pour les activités de production et de bâtiment, stationnement, accessibilité...), notamment dans le cadre des travaux menés par la CMA-NC sur les plans d'urbanisme directeurs (PUD) ou sur les projets d'aménagements pour lesquels elle est sollicitée.
- Sensibiliser les décideurs sur le mitage de certaines zones d'activités industrielles et artisanales par des activités commerciales, qui peut contraindre les artisans à sortir de ces zones dédiées, et parfois même les empêcher de s'installer (exemple : Ducos).
- Agir en faveur d'un immobilier financièrement accessible : les artisans ont en effet une capacité d'investissement limitée avec plus de 85 % d'entre eux qui ont recours à l'auto-financement plutôt qu'aux crédits bancaires.
- Proposer l'expertise de la CMA-NC pour un immobilier adapté en fonction de l'environnement d'implantation, mais aussi en fonction des besoins techniques des entreprises (taille des parcelles, hauteur sous plafond, puissance électrique, charges au sol, insonorisation....) et enfin selon la nature de l'activité.

Par exemple, les métiers de proximité ont besoin d'un local commercial, avec laboratoire ou non, dans un emplacement stratégique avec des places de stationnement. Les activités de production s'orientent quant à elles plutôt vers des ateliers ou docks, avec éventuellement un espace show-room ou de vente.

L'ensemble de cette nouvelle démarche d'appui aux collectivités est d'autant plus cruciale eu égard à la conjoncture économique et à la mutation des modes de consommation, due par exemple au vieillissement de la population, au développement du e-commerce, aux attentes grandissantes en termes de développement durable, de traçabilité et de proximité.

... avec de nouveaux outils de développement local

Afin de formaliser cette offre novatrice dédiée aux institutions, partenaires des entreprises et financeurs, la CMA-NC s'est dotée d'une nouvelle organisation au sein de ses Services de développement économique. Elle propose désormais de nouveaux outils d'analyse et d'aide à la décision ainsi qu'un apport renforcé en expertise.

L'expertise de la CMA-NC renforcée

Si le développement local compte parmi les missions de la Chambre consulaire depuis sa création en 1979, avec cette nouvelle offre de services dédiée, la CMA-NC répond à deux projets inscrits à son Schéma Directeur de l'artisanat 2015-2019 : « Favoriser une dynamique de proximité sur les territoires » et « agir en faveur du financement des entreprises artisanales ».

L'expertise de la CMA-NC s'est donc renforcée au sein d'un Pôle Etudes et Projets (PEP) où l'Observatoire de l'artisanat joue un rôle important en matière de collecte et d'analyse de données. En lien avec les partenaires, le PEP produit des analyses, élabore des préconisations et agit en étroite collaboration avec le Pôle Proximité de la CMA-NC qui gère l'offre de services et d'accompagnement à destination des entreprises artisanales.

L'expertise consulaire s'appuie également sur trois autres piliers que sont :

- Le Répertoire des métiers (RM), registre légal géré directement par la CMA-NC, qui recense les établissements artisanaux de Nouvelle-Calédonie ainsi que l'ensemble des informations les concernant. Véritable « état civil » des entreprises, le RM compile une multitude de données sur des critères tels que statut juridique (entreprises individuelles ou sociétés), nombre de salariés, surface commerciale, équipements, profil du chef d'entreprise... Ces données permettent de produire des analyses à l'échelle d'une commune ou d'un secteur d'activité.
- Le maillage de proximité de la CMA-NC, qui lui donne une connaissance fine des écosystèmes dans lesquels évoluent les entreprises sur l'ensemble du territoire : antennes de Koné, Poindimié, La Foa, Dumbéa, Iles, et permanences régulières dans une vingtaine de communes.
- L'appui quotidien à plus de 1 500 porteurs de projet et de plus de 3 000 artisans en activité chaque année, qui constituent une source d'information riche et de terrain.

La Chambre de métiers et de l'artisanat est identifiée comme ressource pour la fourniture de données, précieuses dans le cadre du pilotage des politiques publiques. Son Observatoire de l'artisanat met d'ores et déjà à disposition des travaux diversifiés : cartographies, études sectorielles, fiches métiers, indicateurs économiques, Note de conjoncture, Chiffres Clés annuels Etc.

Elle coopère activement avec les institutions, partenaires des entreprises, financeurs et organisations professionnelles qui sollicitent son expertise pour avis ou contributions.

La CMA-NC entend aujourd'hui être un acteur incontournable du développement local et de l'aménagement en renforçant les collaborations existantes, en continuant à être force de proposition sur les sujets dont elle s'autosaisit ou dont on la saisit et en développant des outils dédiés.

Ainsi, **quatre nouveaux services complètent désormais le panel déjà existant** proposé par la CMA-NC :

1- Le *Diagnostic territoire*

A partir de données statistiques, quantitatives et cartographiées, le *Diagnostic territoire* présente :

- Une photographie du tissu artisanal pour un territoire donné
- Une analyse de ses caractéristiques et de son rôle dans l'économie (dynamique, attractivité, emploi, potentiels de développement...)
- Des recommandations stratégiques pour le développement de l'artisanat.

Le *Diagnostic territoire* est destiné aux services de l'urbanisme et du développement économique des communes et des provinces, ainsi qu'aux cabinets d'études travaillant sur les PUD, aux acteurs de l'aménagement... Il est mis gratuitement à disposition des acteurs publics et sur base une payante et sur devis pour les acteurs privés.

2- L'étude d'opportunité

Cette étude s'adresse aux collectivités et partenaires de l'aménagement qui souhaitent améliorer, développer ou créer une zone artisanale.

Pour une zone donnée, cette étude a pour objet de vérifier l'opportunité de la création ou du développement d'une zone artisanale et de caractériser les besoins en immobilier des entreprises (infrastructures, gestion des déchets, type de bâtiment, ...).

L'étude est réalisée à partir de l'analyse du tissu artisanal sur la zone et son bassin en plus d'une enquête, administrée directement auprès des chefs d'entreprise. Elle est mise à disposition sur une base payante.

3- L'étude sectorielle *Focus artisanat*

Cette étude sectorielle peut être menée à l'échelle d'une commune, d'une province, d'un bassin, ou de l'ensemble du territoire. Mise à disposition sur une base payante, elle comprend :

- Une photographie d'un secteur d'activité donné
- Une analyse de ses forces, faiblesses, opportunités et menaces
- Des préconisations
- Un benchmark des pratiques du secteur, proposé selon la commande et si nécessaire.

4- La *Note marché*

La *Note marché* est un outil de prospective qui vise à informer les chefs d'entreprises et les partenaires et à les sensibiliser aux tendances et activités porteuses pour l'artisanat. Le document détaille des exemples d'opportunités de marchés sur lesquelles les artisans peuvent se positionner pour se développer ou se diversifier : nouvelles tendances de consommation, marchés émergents et marchés existants en mutation.

Apporter cet éclairage doit favoriser le soutien ou le financement des entreprises souhaitant intervenir sur ces marchés. Ce document, mis à disposition gratuitement, s'adresse ainsi principalement aux intervenants du financement des entreprises (banques, Initiative-NC, ADIE, AFD, ICAP ...), directions provinciales en charge du développement économique, services du gouvernement (ISEE, DAE, DEFE...), grappes d'entreprises et organisations professionnelles.

La nouvelle offre de services de la CMA-NC a permis en quelques mois d'éclairer les décideurs par la fourniture de plusieurs documents :

- 7 *Diagnostics territoire* (Nouméa, Pouembout, Koné, Boulouparis, Ponérihouen, Bourail et Canala)
- 2 *Etudes d'opportunité* (Kaala Gomen et Ponérihouen)
- 2 *Focus artisanat* (études sectorielles en boucherie et VLC-transport de personnes)
- 3 *Notes marché* (artisanat et silver-économie, artisanat et tourisme et artisanat et transition énergétique).

Les collaborations CMA-décideurs pour le maintien et l'expansion des activités de proximité sont des sujets portés en métropole, mais encore peu identifiés en Nouvelle-Calédonie comme des enjeux de développement. A moyen et long terme, l'offre de services la CMA-NC à destination des décideurs est amenée à se développer et d'autres outils pourront être mis à disposition.